

COMPTE-RENDU DU CM DU 27 AVRIL 2017

Ouverture de la séance à 20h40.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Monsieur Arnaud DE MEULEMEESTER qui a donné procuration à Madame Marie-Claude FARGEOT
- Monsieur Gérard COUTÉ qui a donné procuration à Madame Melodye LEOGANE
- Monsieur Jean-Arnaud MORMONT qui a donné procuration à Monsieur Marc VIVIEN
- Monsieur Hirbod DEGHANI-AZAR qui a donné procuration à Monsieur David LIDA
- Monsieur Jean-Louis CHINZI qui a donné procuration à Madame Brigitte PUECH

a été élue secrétaire Madame Melodye LEOGANE.

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Lors de la commission urbanisme du mercredi 19 avril 2017, Monsieur Boulland a signalé que la délibération n°17.03.38.19 n'est pas cohérente avec le compte-rendu du Conseil municipal du 28 mars.

En effet l'article 2 de la délibération autorise Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition de ladite parcelle, alors que le compte rendu ajoute "ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération".

Madame le Maire propose de corriger le compte rendu du 28 mars en supprimant « ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération".

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

A la demande de Monsieur Boulland le compte rendu du 28 mars 2017 sera corrigé et réaffiché.

II. DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122.22 DU CGCT ET DE LA DELIBERATION DU 30 AVRIL 2014.

Décision n°07-2017 – 21/03/2017 - Attribution du Marché n°2017-PI-TLPE « Mission d'assistance technique, administrative, de conseil et d'accompagnement en vue de l'optimisation des recettes de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE)» - Société GO PUB Conseil.

Décision n°08-2017 – 03/04/2017 - Groupement de commandes passé par la Communauté d'Agglomération Paris Saclay (CPS) pour le nettoyage de locaux et des vitreries :

- Attribution du lot n° 1 : Nettoyage des locaux - Sté LABRENNE
- Attribution du lot n° 3 : Nettoyage des vitres - Sté PULITA 1

Décision n°09-2017 – 06/04/2017 - Renouvellement des contrats d'hébergement et de maintenance pour le logiciel « RHAPSODIE » - facturation du conservatoire : Société RDL.

III. POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1- DECISION MODIFICATIVE N°1/2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Suite à l'exposé de Madame Brigitte PUECH, le Conseil municipal, **à la majorité, 18 voix pour, 7 voix contre (Mmes Lecomte, Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Jadot, Huet, Boulland), 2 abstentions (Mmes Gysen, Coustillet)**, adopte la décision modificative n°1.

2- FISCALISATION DE LA COTISATION 2017 AU SIAHVY

Le Comité Syndical du SIAHVY (Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) a fixé les montants des participations communales pour 2017. Les dépenses d'administration générale sont réparties entre toutes les communes ou établissements syndiqués adhérents au SIAHVY au prorata de la population communale située dans le bassin versant de la rivière. Il convient de rectifier le montant de la part communale et de la quote-part emprunt comme suit :

Part communale : 10.40 €/habitant,

Quote-part emprunt : 4.51 €/habitant.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les montants ci-dessous :

Cotisation 2017 : 31 445.19 €/ habitant (pour mémoire en 2016 : 26 987.24 €)

Nombre d'habitant INSEE au 1er janvier 2017 : 4 218

Nombre d'habitant retenu pour le bassin : 2 109

Part communale : 10.40 €/habitant (8.10 € pour 2016)

Quote-part emprunt : 4.51 €/habitant (5.26 € pour 2016)

Total à payer au titre de la cotisation communale 2017 : 31 445.19 €

3- GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Madame Marie-Claude FARGEOT informe l'assemblée des conditions d'accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur qui font l'objet d'une convention et d'une gratification si le stage est fixé pour une durée supérieure à 2 mois. Cette gratification correspond à 15% du plafond de sécurité sociale au prorata du temps de travail. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte l'institution d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur selon les conditions en vigueur au moment de l'accueil en stage et autorise Madame le Maire à signer les conventions à intervenir.

4- NOUVELLE FORMULE PEDAGOGIQUE ET TARIFAIRE DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DE BALLAINVILLIERS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la nouvelle organisation et les nouveaux tarifs pour les activités du conservatoire comme suit :

Dances	Parcours	Durée hebdo	Elèves d'une même famille*			HC
			1er élève	2eme élève	3e élèves et +	
Danse Classique Danse Jazz	Eveil Musical	1h00	78,00 €	70,20 €	63,18 €	119,50 €
	Initiation	1h00	78,00 €	70,20 €	63,18 €	119,50 €
	Cycle 1 + Atelier	2h00	140,00 €	126,00 €	113,40 €	203,00 €
	Cycle 2 et 3 + atelier	3h00	200,00 €	180,00 €	162,00 €	269,00 €
	Adulte	1h30	105,00 €	94,50 €	85,05 €	161,50 €

Instruments - Cours individuels	Parcours	Durée hebdo	1er élève	2eme élève	3e élèves et +	HC
Alto, Batterie, Chant, Violon, Flûte traversière, Guitare classique, Guitare Electrique, Guitare basse, Piano	Cycle : Instrument + Formation musicale + Chorale	2h30	160,00 €	144,00 €	129,60 €	295,00 €
	Adulte	00h30	132,50 €	119,25 €	107,33 €	258,00 €
	Adulte	00h40	166,50 €	149,85 €	134,87 €	344,00 €

Disciplines Collectives	Parcours	Durée hebdo	1er élève	2eme élève	3e élèves et +	HC
Eveil Musical	-	00h45	35,00 €	31,50 €	28,35 €	40,00 €
Chorale Enfants	-	1h00	35,00 €	31,50 €	28,35 €	40,00 €
Ensemble vocal (3 élèves par groupe)	-	00h50	75,50 €	67,05 €	60,35 €	108,50 €

* jusqu'à 18 ans ou étudiant

Droits d'inscription		Ballainvillois	Hors commune
Musique (excepté eveil Musical)	Frais annuel	13,00 €	28,00 €
Danse et Eveil Musical	Frais annuel	10,00 €	25,00 €

5- MISE EN PLACE DES QUOTIENTS FAMILIAUX POUR LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DE BALLAINVILLIERS

Après avoir entendu l'exposé de Madame Liliane LEJEUNE, le Conseil municipal, à la majorité, 25 pour, 2 abstentions (Mmes Lecomte, Poisson), décide d'annuler d'instaurer la dégressivité tarifaire liée aux quotients familiaux, décrite ci-dessous, pour le conservatoire municipal de musique et de danse.

Tranches	Quotients	Abattement sur les tarifs du conservatoire
A	< 393	10%
B	≥ 393 et < 524	8%
C	≥ 524 et < 671	6%
D	≥ 671 et < 912	4%
E	≥ 912 et ≤ 1200	2%
F	≥ 1200	0%
Ext	Extérieurs	0%

6- AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA SOCIETE DEM'S AUTOS FRANCE POUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) SUR LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur la demande d'enregistrement d'ICPE présentée par la Société DEM'S AUTOS FRANCE.

7- ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AB 228 SITUÉE 14 RUE DE LONGJUMEAU A BALLAINVILLIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 228 située 14 rue de Longjumeau, pour environ 420m² à 30 000 € et autorise Madame le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) à signer l'acte d'acquisition de ladite parcelle et tout document afférent aux décisions et frais d'acte, de géomètre, de désamiantage, qui serait la suite ou la conséquence de cette délibération.

8- ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES A 190 et A 192 SITUÉES LIEUDIT « LA BÂTE » A BALLAINVILLIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles cadastrées A 190 pour 2 759 m² et A 192 pour 4 010 m² situées lieudit « la Bête » au prix de 3,50 €/m² et autorise Madame le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) à signer l'acte d'acquisition de ladite parcelle, ainsi que tout document afférent à cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.



Le Maire,

Brigitte Puech